



acte certifié exécutoire,
transmis en Préfecture le 01 mars 2019
affiché ou publié le vendredi 01 mars 2019
identifiant de télétransmission 073-200069110-20190221-lmc1H21774H1-DE
identifiant unique de l'acte lmc1H21774H1

Extrait du registre des décisions

Bureau du 21 février 2019

n° 017-19

Objet : *RS - Passation d'un avenant n° 1 au marché de travaux F17-070 relatif aux travaux d'aménagement de l'avenue du Stade sur la commune de Barberaz*

- date de convocation le 15 février 2019
- nombre de conseillers en exercice : 51

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi vingt-et-un février à dix-huit heures trente, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à La Ravoire, Halle Henri Salvador, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 32

Aillon-le-Jeune

Aillon-le-Vieux

Arith

Barberaz

Barby

Bassens

Bellecombe-en-Bauges

Challes-les-Eaux

Chambéry

Cognin

Curienne

Doucy-en-Bauges

Ecole

Jacob-Bellecombette

Jarsy

La Compôte

La Motte-en-Bauges

La Motte-Servolex

La Ravoire

La Thuile

Le Châtelard

Le Noyer

Les Déserts

Lescheraines

Montagnole

Puygros

Saint-Alban-Laysse

Saint-Baldoph

Saint-Cassin

Sainte-Reine

Saint-François de Sales

Saint-Jean-d'Arvey

Saint-Jeoire-Prieuré

Saint-Sulpice

Sonnaz

Thoiry

Vérel-Pragondran

Vimines

Christian Gogny

Pierre Gerard

David Dubonnet

Catherine Chappuis

Josiane Beaud - Driss Bourida - Alois Chassot - Jean-Claude Davoine - Xavier Dullin - Sylvie Koska - Pierre Perez - Alexandra Turnar

Jean-Pierre Beguin - Florence Vallin-Balas

Annick Bonniez

Brigitte Bochaton

Damien Regairaz

Christiane Boisselon

Frédéric Bret - Marc Chauvin

Philippe Gamen

Michel André

Albert Darvey

Jean-Maurice Venturini

Michel Dyen

Christophe Richel

Bernard Januel

Jean-Marc Léoutre

Louis Caille

Daniel Rochaix

Jérôme Esquevin

Lionel Mithieux

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 4

de Jean-Pierre Coendoz à Jérôme Esquevin - de Philippe Dubonnet à Louis Caille - de Pierre Hemar à Xavier Dullin - de Dominique Pommat à Bernard Januel

- conseillers excusés : 15

Jean-Luc Berthalay - Luc Berthoud - François Blanc - Stéphane Bochet - Jean-Benoît Cerino - Michel Dantin - Pierre Duperier - Maryse Fabre - Jean-Pierre Fressoiz - Daniel Grosjean - Luc Meunier - Marie Perrier - Benoit Perrotton - Alain Thieffinat - Sylvie Vuillemet

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Bureau du 21 février 2019

délibération n° 017-19

objet **RS - Passation d'un avenant n° 1 au marché de travaux F17-070 relatif aux travaux d'aménagement de l'avenue du Stade sur la commune de Barberaz**

Michel Dyen, vice-président chargé des bâtiments, du patrimoine, des voiries et des infrastructures, rappelle que le Bureau a approuvé, par décision n° 151-17, l'attribution du marché de travaux pour l'aménagement de l'avenue du Stade sur la commune de Barberaz.

Les travaux ont été allotés comme suit :

- lot 1 : VRD/enrobés et autres revêtements de sol/espaces verts,
- lot 2 : équipement d'éclairage public.

Le marché du lot 1, numéroté F17-070, a été attribué à l'entreprise SER TPR pour 401 796,80 € HT.

Sur l'ensemble du périmètre concerné, afin de donner à l'avenue du Stade un gabarit plus urbain et un caractère apaisé, les aménagements prévus avaient pour objet :

- d'assurer un gabarit permettant le croisement des poids lourds et conforme aux normes de circulation des bus,
- de rendre accessible les deux quais bus de l'arrêt "Albanne",
- de limiter les prises de vitesse par la création d'un plateau surélevé,
- de concevoir un cheminement piéton facile d'accès, confortable, sécurisé et conforme aux normes d'accessibilité,
- d'assurer les accès à la salle polyvalente et au nouveau complexe immobilier,
- d'assurer une continuité cycle sécurisée, en lien avec la voie verte située au droit du pont de l'Albanne,
- de réorganiser le stationnement le long de la rue et optimiser le stationnement sur le parking de la Chartreuse,
- de créer deux zones de collecte des déchets,
- de renouveler intégralement le système d'éclairage public et son réseau.

Le présent avenant au lot 1 a pour objet de valider les modifications intervenues en cours de travaux et les prix nouveaux associés :

- prise en compte des adaptations de travaux dues aux modifications de la signalisation : marquages et panneaux supplémentaires (plus-value de 890 € HT),
- prise en compte des plantations d'arbustes supplémentaires autour des moloks (plus-value de 705 € HT).

Ces éléments conduisent à proposer un avenant au lot 1 du marché de travaux qui s'élève à 1 595,00 € HT, correspondant à une augmentation de 0,39 % du montant du lot.

	€HT	TVA	€T.T.C
Lot 1 - Marché initial	401 796,80 €	80 359,36 €	482 156,16 €
Avenant n° 1	1 595,00 €	319,00 €	1 914,00 €
Lot 1 - Marché après avenant n°1	403 391,80 €	80 678,36 €	484 070,16 €

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de voirie,

Vu la délibération n° 023-18 C du Conseil communautaire du 22 mars 2018 déléguant au Bureau la prise de toute décision concernant la préparation, la passation, la signature, l'exécution et le règlement des marchés publics d'un montant supérieur ou égal à 221 000 € HT et de leurs avenants,

Vu la décision n° 151-17 du Bureau du 15 septembre 2017 approuvant l'attribution du marché de travaux pour les travaux d'aménagement de l'avenue du Stade sur la commune de Barberaz,

Vu le marché de travaux F17-070,

Vu le décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et notamment son article 139,

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : **approuve** la passation d'un avenant n° 1 au marché de travaux F17-070 relatif aux travaux d'aménagement de l'avenue du Stade sur la commune de Barberaz,

Article 2 : **autorise** le président ou son représentant à signer cet avenant et tous documents nécessaires à sa passation,

Article 3 : **dit**, en application de l'article L5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision du Bureau

Numéro attribué à l'acte : 017-19

Objet de l'acte : RS - Passation d'un avenant n° 1 au marché de travaux F17-070 relatif aux travaux d'aménagement de l'avenue du Stade sur la commune de Barberaz

Thème Préfecture : 1 - Commande Publique 1 - Marchés publics 1 - Délibérations 4 - Délibérations relatives aux avenants et marchés complémentaires

Date de l'acte : 21 février 2019

Annexe : Avenant 1 Marché F17-070 Av du Stade Barberaz;

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20190221-lmc1H21774H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H21774H1

Date de transmission en Préfecture : 01 mars 2019

Date de réception en Préfecture : 01 mars 2019